ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonds de prévention des risques naturels majeurs

Question écrite n° 103540

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Le FPRNM est devenu la principale source de financement de la politique de prévention des risques naturels. La Cour des comptes, dans son récent rapport, recommande de simplifier le mode de gestion du FPRNM et de clarifier les responsabilités des différents acteurs dans des conditions conformes aux règles de la comptabilité publique (désignation d'un comptable assignataire). Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103540
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mars 2017, page 2291